

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1024

présenté par

Mme Hennion, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.